

Quelques  
abréviations

**ONE :**  
Office de la  
Naissance et  
de l'Enfance.

**Acc :**  
Accueillant(e).  
**Efts :** Enfants

**ATL :**  
Accueil  
Temps  
Libre

**AES :** Accueil  
ExtraScolaire

**CDV :**  
Centre De  
Vacances

**EDD :** Ecole  
Des Devoirs

**CCA :**  
Commission  
Communal de  
l'Accueil.

**PAA :** Plan d'Action  
Annuel  
**RA :** Rapport d'Activité

Subventions  
ONE = SOUS

**CLE :**  
programme de  
Cohésion Local  
Pour l'Enfance

## L'ONE et la Commune signe une convention qui implique :

### De la part de l'ONE :

- La subvention d'une coordination Accueil Temps Libre à mi-temps (salaire + frais)

La subvention de tous les AES -CDV- EDD du territoire communal



### De la part de la commune :

L'engagement d'un CATL remplissant les conditions de l'emploi (diplôme, ...) et surveiller son travail.

La création et le travail d'une CCA (renouvelée à chaque changement de pouvoir politique) qui se regroupe au moins 2x par an.

Un programme CLE renouvelé tous les 5 ans, accepté par l'ONE, rédigé en CCA et approuvé par le conseil communal.

Le respect de neutralité de la CATL.

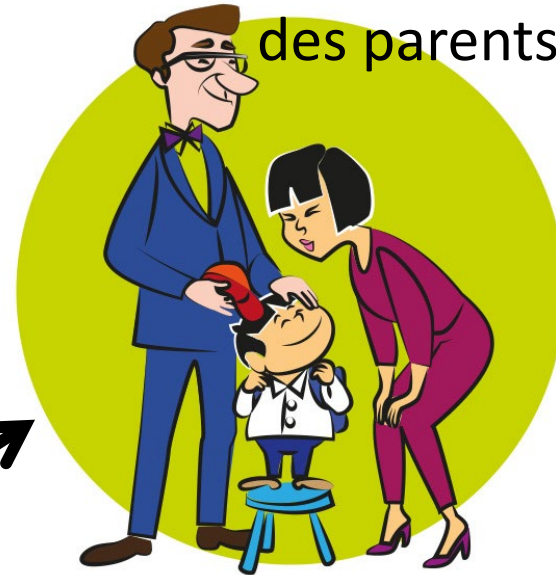
La  
composante  
politique



La composante des  
directions d'école



La composante  
des parents



Une CCA est  
formée de 5  
composantes



La composante des AES –  
CDV – EDD (subventionnés)



La CATL qui assure  
le secrétariat.



La composante de l'ATL

CCA crée  
- le  
programme  
CLE  
quinquennal  
- le PAA  
et fait le RA

# ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance.

# C'est quoi l'ATL ?

Tous l'ATL respecte le code de qualité.

De 0-2,5 ans

~~Consultations prénatales, postnatales, crèches, halte-garderie, accueillant(e)s à domicile, car ou bus ONE, visite infirmière à domicile ....~~

De 2,5 ans à +/- 15 ans

Accueil Temps Libre

= ATL = Tous les moments où les enfants ne sont pas en classe ou en famille.

ATL : subsidié ONE

ATL : non subsidié par l'ONE

AES

CDV

EDD

Chapeauté par une fédération

Non chapeauté par une fédération

Matin, fin de journée et mercre di AP

Les temps de midi ne sont pas considérés comme un temps ATL.

Durant les congés scolaires + camps

Les stages ou plaines non subventionnées ne peuvent pas utiliser ce terme CDV

Minimum 3x /semaine (pas congé)

Les soutiens scolaires, les aides aux devoirs ne sont pas des EDD.

Fédérations sportives, ADEPS, Club de foot, Basket,...

Bibliothèques, ludothèque centre culturel Maison des jeunes

Fédérations scout, patro, guides...

Ecole FWB de musique, théâtre, dessin

OBLIGATION de se déclarer à l'ONE selon le décret du 3 juillet 2003.

Fermes pédagogiques, cours de tricots, sports non fédérés, aquarelle, stage privé, accueil privé ...

C'est une simple feuille à remplir et ça permet d'être en règle

La législation : selon le décret du 3 juillet 2003 (article 6& 1. al;1) : Nul étranger au milieu familial de vie de l'enfant ne peut organiser l'accueil d'enfants, de moins de 12 ans, de manière régulière, sans se déclarer préalablement à l'office et sans se conformer au **code de qualité**.

## ONE subsidie : ça implique quoi ?

L'ONE donne des sous si :

L'organisme respecte **tous** les critères (ex: une EDD = 28 critères) exigés par l'ONE  
c'est-à-dire :

- respect du code de qualité
- respect des normes d'encadrement
- respect du nombre d'heures de formation

L'organisme a un projet pédagogique et un ROI conforme au code de qualité et aux exigences de l'ONE.

L'organisme encode les enfants, les accueillantes, les lieux....dans le portail pro.....



## Connaître l'ATL du territoire pour :

- Le sensibiliser au code qualité.
- L'aider, l'accompagner dans les réalisations de projet pédagogique, ROI, dans les réalités du quotidien ...
- Le sensibiliser aux indispensables formations !
- Lui proposer des partenariats (avec des avantages de l'ONE, PAD, projet Jump...).
- Promouvoir ces activités = pub + initiations !
- Coordonner l'offre d'accueil.
- Être disponible si nécessaire concernant le bien-être des enfants « outil gratuit » pour tout l'ATL.
- S'adapter à la réalité du terrain.
- Encourager les initiatives (nouveaux milieux d'accueils, + de reconnaissance ONE...)

## Le travail une coordination ATL est de



Réaliser **l'état des lieux** : pour connaître les points faibles et les points forts de l'ATL communal ainsi que les besoins. Ce qui implique : L'interrogation des enfants, des parents, des responsables AES-CDV-EDD, des accueillant(e)s, de tout l'ATL.

La **transmission** de ces résultats à la CCA, à l'ONE et au conseil communal.

**Relayer** toutes ces informations entre la commune, l'ONE, les partenaires, les parents....

**Réaliser** avec la CCA, sur base des résultats de l'état des lieux : un **programme CLE** accepté par l'ONE et en accord avec le conseil communal.

**Justifier** toutes les subventions reçues de l'ONE.

Réaliser le travail de **secrétariat de la CCA.**